



FNEC FP

FO

**ELECTIONS 2022
PROFESSIONNELLES**
du 1^{er} au 8 décembre

JE VOTE FO!

Sommaire

Page 1 : Edito

Page 3 : Revue presse

Page 6 : CHSCT

Page 8 : Stages, RIS

Pages 2 : Délégués de secteur

Page 4, 5 : Evaluations d'école, salaires

Page 7 : Stage inclusion

Edito

Le bureau départemental du SNUDI-FO 53 vous souhaite une belle année scolaire 2022-2023 bien qu'elle soit déjà mouvementée. Des IEN le disent depuis la première semaine : « Il n'y aura rapidement plus de remplaçants disponibles » ; « la situation est tendue ».

Tout au long du mois d'août, les médias ont fait leur « choux gras » et ont cherché à faire le buzz sur le manque d'enseignants et d'AESH pour la rentrée. **Résultat ?** Panique au ministère et dans ses administrations. La DSDEN 53 a été sous pression tout au long des vacances pour que, dans le premier degré, il y ait « un adulte » dans chaque classe. Elle a en grande partie réussi, mais nous le savons tous, ce ne sont que des « rustines ». Avec le scandale des « jobs dating » et la tentative de recruter des personnels contractuels à la dernière minute, sans aucune formation, nous voyons aujourd'hui les conséquences de la loi de transformation de la fonction publique, loi qui depuis ses prémices est combattue par FO. C'est un fait, la contractualisation de la profession s'accélère.

Si nous sommes «relativement épargnés» en Mayenne, il faut avoir ces chiffres à l'esprit, ils sont éloquentes : **les PE contractuels étaient 300 en 2008, 2500 en 2016, 4511 en 2021 et désormais près de 7000 en 2022.** Des collègues non formés, sous-payés, sans droit, corvéables à merci. Force Ouvrière est à leurs côtés pour la défense de leurs droits et de leurs

conditions de travail, comme nous sommes aux côtés des écoles pour se battre contre le problème du remplacement qui va être certainement terrible cette année.

Pendant les congés d'été, nous n'avons pas chômé. Des permanences ont été assurées tout l'été avec les collègues du bureau départemental.

Nous avons été reçus en audience mi-juillet à l'IA pour porter tous les recours mouvement, les recours Hors-classe, pour la défense des postes et l'exigence du recrutement de l'intégralité de la liste complémentaire, INEAT-EXEAT, AESH...

Nous avons aussi réuni à 2 reprises les collègues inscrits sur liste complémentaire, nous avons proposé aux autres syndicats du département une pétition, nous avons obtenu plusieurs recrutements, et via des recours, des changements de départements de plusieurs PES. A ce jour, la quasi-totalité de la liste complémentaire (81 personnes) a été appelée. C'est un fait, le SNUDI-FO a répondu présent et n'y est pas pour rien dans ce recrutement de fonctionnaires stagiaires en lieu et place de contractuels. **Faisons-le savoir !**

Le syndicat a été reçu en entrevue à l'IA en cette rentrée scolaire pour y aborder tous les points urgents : liste complémentaires, formation continue, PsyEN, Hors-classe, évaluations d'école...

Tous les ans, les militants sont disponibles tous les jours, y compris en soirée et pendant les

congés, pour vous répondre, vous conseiller, vous accompagner. Chaque année nous multiplions les audiences à tous les niveaux (DASEN, Recteur, Préfet) pour porter vos demandes et revendications, nous préparons avec sérieux et détermination nos interventions dans toutes les instances où nous vous représentons, les PV et comptes-rendus sont là pour en témoigner.

2022-2023 sera une année d'élections professionnelles, et le syndicat aura besoin de tout le monde car l'enjeu est déterminant pour les années à venir :

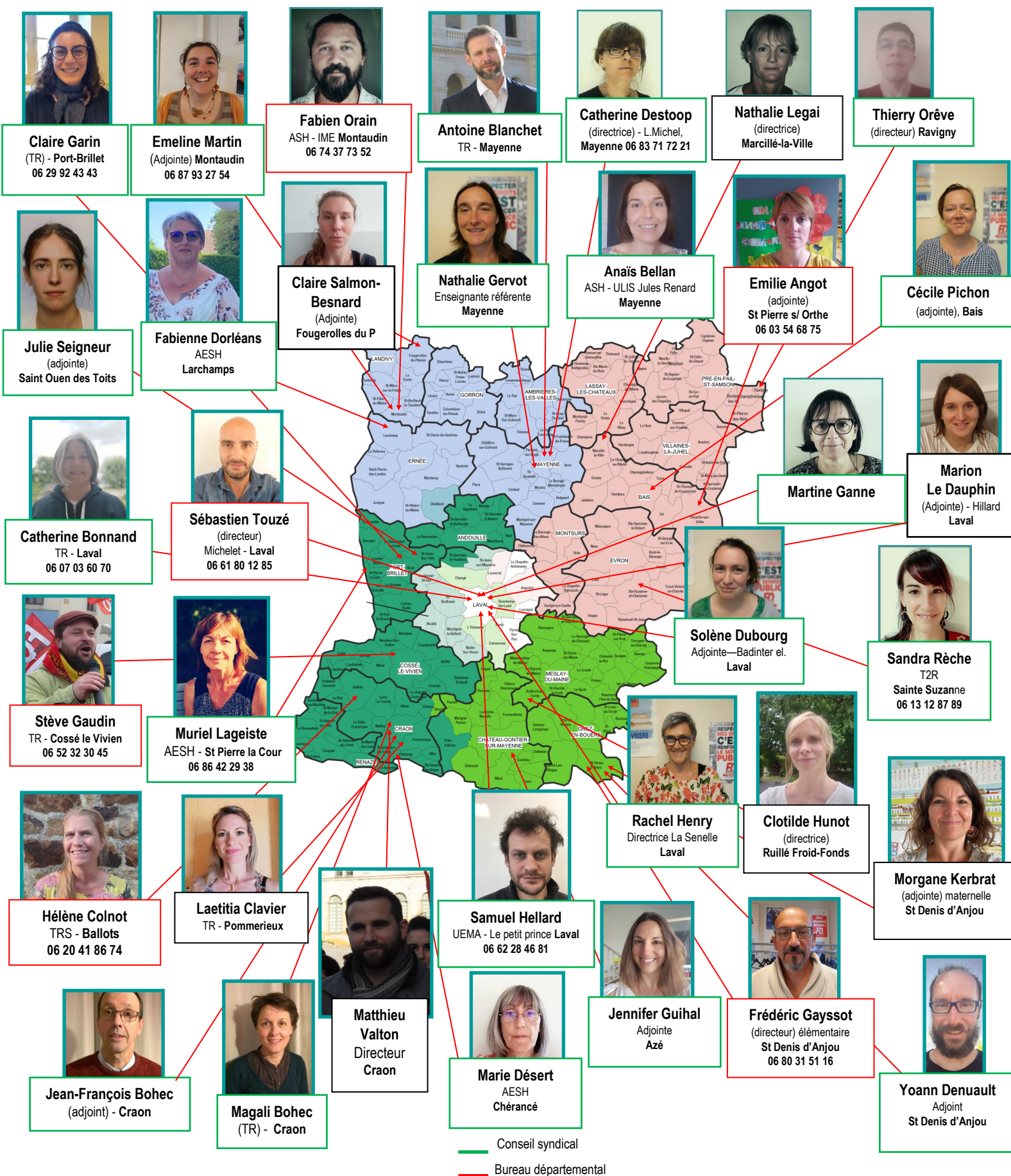
Nos responsables administratifs, locaux mais aussi académiques et jusqu'au ministère, auront-ils face à eux, des représentants du personnels défendant le Statut, l'École publique, les services publics et les revendications des personnels ou alors des représentants soumis, accompagnant les contre-réformes dans la continuité de PPCR, de la loi Dussopt, de la loi Rilhac ... ?

Pour la défense de nos droits, pour la défense de nos conditions de travail, pour un vrai statut, un vrai salaire pour tous, pour l'augmentation générale des salaires, pour un syndicat qui ne compte pas son temps pour vous représenter avec sérieux, pugnacité, et responsabilité : nous allons voter et faire voter FO !

Le bureau départemental



En cas de besoin : vos correspondants de secteur SNUDI-**FO**53



« Non, à la rentrée, tout ne s'est pas bien passé »

Pénurie de professeurs, accompagnement des élèves handicapés... Les représentants de l'Éducation nationale du syndicat Force ouvrière ne dressent pas le même constat que le directeur académique.

« Le directeur académique dit que la rentrée s'est bien passée. Sur le terrain, on n'a pas constaté la même chose », prévient d'emblée Stève Gaudin. Le cosécraire du Snudi-FO 53, le syndicat Force ouvrière des professeurs des écoles et assistants de vie scolaires de la Mayenne, avance que le premier degré rencontre des tensions « en termes de remplacement ».

« Le compte n'y est pas »

« Il manque 40 postes en Mayenne pour que tous les remplacements soient assurés », poursuit le responsable syndical. Des directeurs d'école ont déjà été privés de décharge administrative (ce temps hors classe réservé à la gestion de son établissement). On note aussi que le nombre d'élèves inscrits dans le réseau d'aide aux élèves en difficulté est en forte hausse. Le compte n'y est pas. »

Sur cette question des remplacements, le directeur académique de la Mayenne Denis Waleckx admet « une tension supplémentaire depuis le Covid, un manque d'attractivité du métier, une nécessité

de mieux reconnaître sa noblesse ». « Cela passe par le salaire, mais pas seulement », avertit le directeur, qui rappelle que deux postes de remplaçants ont été créés lors de l'élaboration de la dernière carte scolaire. « Nous avons un service de remplacement performant », ajoute Denis Waleckx. Il n'y a pas de raison d'alerter sur ce sujet. »

Le syndicat d'enseignants reconnaît de son côté que les lignes ont bougé côté recrutement avec un nombre de futurs titulaires admissibles au concours en hausse, plutôt qu'un recours aux contractuels. Reste la question des salaires. « Au regard de l'inflation et de la dépréciation de nos salaires depuis 25 ans, un rattrapage d'au moins 25 % est indispensable, pour tout le monde », pointe Stève Gaudin.

Handicap à l'école : « Un tour de passe-passe »

Les élus regrettent un « tour de passe-passe. Le directeur académique dit que chaque élève nécessitant une AESH (accompagnante d'élève en situation de handicap) en a une. Ce n'est pas faux. Mais M. Waleckx



Les représentants du syndicat Snudi-FO de la Mayenne.

PHOTO : OUEST-FRANCE

oublie de préciser que ça ne se fait pas à hauteur des besoins des élèves », pointe le cosécraire. « On manque de structures adaptées, on rencontre des problèmes d'orientation. Des élèves se retrouvent pendant des années sur des listes d'attente », énumère Fabien Orain, membre du bureau du Snudi-FO.

« L'an passé, une centaine d'élèves n'était pas accompagnée contre une dizaine aujourd'hui, se défend le

directeur académique, qui défend la mutualisation des AESH dans les établissements. La compensation du handicap doit évoluer en cours de scolarité. Un élève ne doit pas être pris en charge complètement quand il progresse. » « L'inclusion des élèves handicapés sans s'en donner les moyens, c'est de l'économie », balaie Fabien Orain.

Mathieu CHARRIER.

Interview des co-secrétaires départementaux du SNUDI-FO 53 (salaires, postes, AESH, inclusion...)



Interview du co-secrétaire départemental du SNUDI-FO 53 au sujet des salaires



Rentrée 2022 : le SNUDI-FO 53 interpelle la Re...

Copier le li...

france 3

Stève Gaudin
Professeur des écoles à Cossé-le-Vivien (Mayenne)
Délégué syndical FO

Regarder sur YouTube

19/20 Pays de la Loire

Face à ses collègues en souffrance

Catherine Bonnard ne cherche clairement pas la lumière. La professeure des écoles remplaçante n'avait tout bonnement pas prévu de s'exprimer. Mais « c'est plus fort que moi », sourit-elle en prenant la pose, ayant accepté d'être prise en photo « pour défendre les autres ».

« On n'a pas les moyens ! »

Une preuve de plus du mal-être qui s'accroît dans la profession. « On reçoit tellement d'injonctions que c'est difficile de faire le métier comme on nous le demande et comme on le souhaite. On n'a pas les moyens ! Et puis, il y en a marre de cocher des cases. » Catherine Bonnard cite un

exemple : « Je ne peux pas mettre en place des projets si je n'ai pas rempli six mois plus tôt un dossier gros comme ça, assure-t-elle en écartant son pouce et son index de cinq bons centimètres. Et c'est la vie de classe qui est impactée. On sait bien que c'est ça qui motive les élèves. »

Elle dénonce aussi les arrangements avec la vérité sur les remplacements. « Lorsqu'on a le Covid, on doit s'absenter sept jours. Dans une école, il m'est arrivé de remplacer trois professeurs différents malades au même moment, l'un le lundi et le mardi, un autre le jeudi et le vendredi. L'administration annonce que les trois professeurs ont été remplacés, mais les enfants ont été renvoyés chez eux certains jours. »

Pour fonctionner correctement, le syndicat estime que 40 professeurs supplémentaires seraient nécessaires. Des décharges de direction n'ont déjà pas pu avoir lieu en ce début d'année, faute de remplaçants.



Catherine Bonnard a décidé de s'impliquer plus au Snudi-FO en raison de la souffrance accrue de ses collègues.

Fait plutôt rare, la liste complémentaire a été ouverte. Une satisfaction pour le syndicat qui souhaiterait maintenant que la liste soit complétée à nouveau par des professionnels ayant eu le concours, mais n'étant pas affectés à un poste. Autre cheval de bataille de

cette rentrée : l'inclusion non accompagnée. « Chaque année, ça s'accroît », regrette Catherine. Selon le Snudi-FO, début juillet, 155 élèves n'avaient pas d'AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) en Mayenne. Cécile Le Franc

FO Éducation 53 est inquiet pour la rentrée

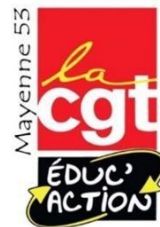
La fédération FO de l'enseignement de la Mayenne (FNEC-FP FO 53) a déposé un préavis de grève à compter du 1^{er} septembre, jour de la rentrée. Elle interpelle aussi les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM).

« La rentrée scolaire, en Mayenne comme ailleurs, ne se passera pas dans de bonnes conditions. Il ne suffit pas d'un adulte devant nos élèves, nous voulons des enseignants sous statut, et par conséquent, qualifiés et formés. Nous voulons des remplaçants pour qu'aucun élève ne perde une journée de classe,

nous voulons des enseignants spécialisés pour que tous les élèves en situation de handicap puissent être scolarisés. Nous voulons des réseaux d'aides spécialisées (RASED) complets, des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) dans le respect des notifications de la Maison départementale de l'autonomie et des besoins des élèves. Il manque plus d'une quarantaine de postes en Mayenne, pour que l'école publique puisse fonctionner dans de bonnes conditions » communique FO Éducation 53.

NON AUX EVALUATIONS D'ECOLE !

Ecoles soutenues par le SNUDI-FO 53, le SNUipp-FSU 53 et la CGT éduc'action 53



Premières écoles signataires : Juvigné, Michelet Laval, Pommerieux, Craon, Chérancé, Bouchamps les Craon, Marcillé La Ville, Martigné sur Mayenne, Ruillé Froid-Fond, Villiers Charlemagne, Châtillon sur Colmont, Saint Denis d'Anjou élémentaire, Changé, La Selle Craonnaise, Saint Loup du Dorat, Saint Denis de Gastines, Cossé en Champagne, Mézangers, école Alain Laval, Montourtier, Bais, Ballots, Moulay, La Croixille, La Brûlate, Cossé le Vivien Maternelle, la Senelle élémentaire Laval...

Nous, enseignants refusons les évaluations d'école dont la généralisation est annoncée pour septembre 2022. Nous considérons ces évaluations comme une remise en cause de nos statuts et le fonctionnement même de l'École Publique.

Ce dispositif, expérimenté depuis plusieurs années en Mayenne, prévoit désormais deux étapes : une auto-évaluation et une évaluation externe, s'apparentant à un audit.

L'évaluation d'école prévoit entre autres, questionnaires aux parents, aux élèves, au périscolaire, document d'auto-positionnement, avis des élus, rédaction d'un rapport d'auto-évaluation par les enseignants, visites d'une commission d'évaluation (IEN et directeur externe, principal d'un collège, voire même directeur de centre de loisirs...).

Cette commission d'évaluation rendra un rapport d'inspection contraignant le Projet d'école, le PEDT et les formations et donnera des objectifs à atteindre dans les 5 ans !

Ces évaluations d'école découlent directement des réformes Blanquer (« *Ecole de la Confiance* », Grenelle de l'Education...) et de l'accompagnement « *Parcours de Carrière* ». Elles pourront avoir une incidence sur notre déroulement de carrière.

Nous refusons d'être évalués par les parents, les élus, le personnel municipal, les élèves ou encore les agents du périscolaire.

Nous refusons la mise en concurrence des écoles au profit d'une école des territoires qui n'est pas garante de l'égalité.

Nous réaffirmons la liberté pédagogique individuelle de chaque enseignant sur des programmes nationaux.

Nous refusons la mascarade d'auto-évaluation calquée sur le management d'entreprise.

Nous refusons un investissement chronophage dans la mise en œuvre de ces évaluations au détriment de nos missions d'enseignement.

Nous refusons l'avancement au « mérite »

Nous refusons cette stratégie du leurre. Ces évaluations d'écoles ne répondent en rien à nos besoins et revendications.

Nous alertons sur les conséquences d'une telle évaluation qui conduit à la définition d'objectifs, à la « contractualisation d'objectifs », à la territorialisation de l'école contraire à l'idée même du service public.

Aucun décret, aucun texte réglementaire ne nous contraint à accepter ces évaluations d'école.

Pour toutes ces raisons, nous refusons de rentrer dans ce dispositif d'évaluation d'école, et nous appelons chaque enseignant, chaque école du département à refuser cette proposition.

MON ÉCOLE SIGNE L'APPEL EN LIGNE



« Nous ne ferons pas d'évaluations d'école au 1er trimestre. On verra plus tard. » (Pap Ndiaye le 5/09/22)

C'est la réponse que le ministre M. Ndiaye a donnée à la FNEC FP-FO qui l'interrogeait sur la question des évaluations d'école lors d'une audience lundi 5 septembre. **Le dispositif est totalement ébranlé**, et c'est à mettre au compte de la mobilisation des personnels avec le SNUDI-FO qui depuis le début de la mise en place de leur expérimentation, se bat bec et ongle pour leur abandon, et est à l'initiative des actions revendicatives.

Près d'une trentaine d'écoles ont renvoyé leurs appels au SNUDI-FO 53, auxquels s'ajouteront les retours du SnuiPP-FSU 53 et de la CGT éduc'action.

C'est le moment, signez et faites signer l'appel intersyndical départemental, refusez collectivement de mettre en place ces évaluations d'école, qui ne figurent absolument pas dans nos obligations de service. (Voir ci-contre)

La délégation FO, en audience au ministère le 5 septembre, a rappelé que celles-ci étaient rejetées par les personnels à travers de nombreuses motions et prises de position dans les départements. Elle a rappelé sa position d'abandon de ce dispositif, revendication formulée en commun nationalement par le SNUDI-FO, le SNUipp-FSU, la CGT Educ'action, SUD Education et le SNALC et par de multiples intersyndicales départementales.

Encore, le 1er septembre, les organisations syndicales de Gironde SNUDI-FO, SNUipp-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT, CGT Educ'action demandaient à être reçues par l'IA-DASEN pour que les 23 écoles du département ayant refusé de mettre en place une évaluation d'école obtiennent gain de cause.

La délégation de la FNEC FP-FO a expliqué au ministre que les collègues n'acceptaient ni l'auto-évaluation (menée par les enseignants, les parents, les élèves, les élus...) et l'évaluation externe, véritable audit conduit par des personnalités extérieures. Elle a exigé qu'à minima, une consigne soit donnée aux IA-DASEN pour que les écoles non volontaires ne soient pas contraintes de mettre en oeuvre ce dispositif.

Le ministre s'est dit surpris que des enseignants soient évalués par des élèves et des parents, ce qu'a confirmé le SNUDI-FO. Selon lui, ce n'est pas le cadre prévu par ces évaluations... Le dossier édité par le Conseil d'évaluation de l'Ecole stipule pourtant que « les usagers » et les « partenaires » participent à l'auto-évaluation de l'école !

Quoi qu'il en soit, répondant aux sollicitations de la FNEC FP-FO, le ministre a donc été amené à indiquer **« Nous ne ferons pas d'évaluations d'école au 1er trimestre. On verra plus tard. »**

Pour le SNUDI-FO, cette suspension annoncée est un point d'appui, conséquence de la mobilisation qui se développe et s'amplifie depuis des mois dans les écoles, qui témoigne de la volonté des personnels à défendre leur statut, à refuser l'instauration de méthodes managériales dans l'Education nationale et la mise en concurrence entre les écoles.

Plus que jamais, la question de l'abandon définitif des évaluations d'école est à l'ordre du jour.

Le SNUDI-FO 53 invite les personnels à refuser collectivement de mettre en place ces évaluations d'école, qui ne figurent pas dans nos obligations de service, à signer l'appel départemental ci-contre.

Nationalement, le SNUDI-FO a proposé une nouvelle fois aux organisations syndicales SNUipp-FSU, CGT Educ'action, SUD Education et SNALC, avec qui il revendique l'abandon des évaluations d'école, de demander audience en commun au ministre.

ET NOS SALAIRES ?

L'inflation atteint aujourd'hui 6,5 % sur un an. Les prévisions pour la fin de l'année sont alarmantes car le seuil de 8% voire plus devrait être atteint. L'augmentation des prix de l'alimentation, les loyers et les tarifs de l'énergie pèsent chaque mois un peu plus sur les revenus des ménages.

Alors que la valeur du point d'indice n'a été augmentée que de 3,5%, ce qui entérine un effondrement sans précédent pour tous les fonctionnaires, nous réaffirmons que l'augmentation doit être immédiate au vu de la situation, concerner la totalité des personnels, et qu'elle doit être sous forme indiciaire, c'est-à-dire comptant pour le calcul de la retraite.

Le ministre Ndiaye, après avoir fait miroiter une revalorisation de 10% pour tous les enseignants, annonce finalement que seuls les professeurs ayant 10 ans de carrière ou moins seraient concernés par cette « revalorisation » bien limitée, et qui ne serait effective qu'à partir de... 2023 !

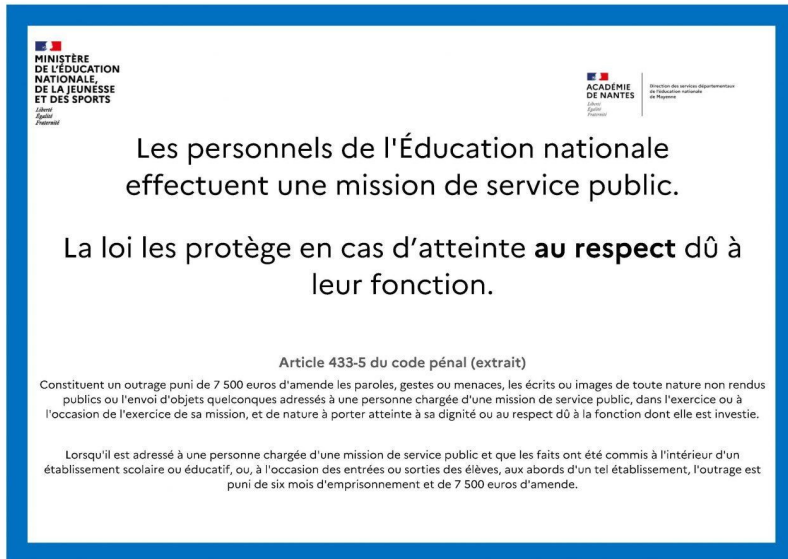
Quant aux autres personnels, ils ne sont même pas évoqués par le ministre !

Le ministre Ndiaye se moque des personnels et tente de les opposer les uns aux autres !

Face à cette nouvelle provocation, FO exige :

- **Ouverture sans attendre de négociations dans la Fonction publique pour revaloriser tous les personnels par l'amélioration de la grille indiciaire dès 2022 !**
- **Augmentation immédiate de la valeur du point d'indice a minima au niveau de l'inflation et ouverture de discussions pour rattraper le pouvoir d'achat perdu depuis 20 ans !**
- **Augmentation immédiate des pensions, a minima à hauteur de l'inflation !**

CHSCT



Mieux vaut tard que jamais !

Pour prévenir les violences et incivilités dans les établissements et services scolaires, la FNEC-FP FO 53 a proposé en 2020 en CHSCT, la publication d'une affiche à destination de tous les établissements et services du département de la Mayenne.

Validé dès décembre 2020, l'affiche proposée par FO en Mayenne, vient d'être envoyée par nos responsables administratifs dans tous les établissements.

La FNEC-FP FO 53 se félicite de la diffusion de cette affiche et invite les personnels à s'en saisir.

La FNEC-FP FO 53 invite les personnels à demander la protection fonctionnelle dans toute situation de menace, d'agression ou de violence.

VISITE MÉDICALE, MÉDECINE DE PRÉVENTION : INTERVENTIONS FO EN CHSCT DE JUIN 2022

Avis : Le CHSCT de la Mayenne demande au directeur académique d'autoriser toutes les demandes de visite médicale formulées par les personnels du département, dans le respect de l'article 22 du décret 82-453 du 28 mai 1982 qui précise que : « *Les administrations sont tenues d'organiser un examen médical annuel pour les agents qui souhaitent en bénéficier.* »

✓ POUR : FNEC-FP FO (2) - CGT (1)

✗ ABSTENTION : FSU (2) - UNSA (1)

FO ne saurait accepter que des arguments d'ordre financier soient opposés à la protection de la santé des collègues. FO a proposé l'avis ci-dessus au vote, dont les résultats n'ont pas manqué de nous surprendre.

89 demandes de visite médicale ont été adressées en copie au syndicat. La délégation FNEC-FP FO a demandé au SG s'il entendait donner suite à ces demandes.

Nos responsables administratifs nous répondent que ces demandes ne pourront être satisfaites au regard du manque de moyens ! FO a interrogé l'administration sur une potentielle sous-traitance auprès de la médecine libérale ou de la médecine préventive du conseil départemental ou du conseil régional : pas possible pour notre employeur !

Dans un contexte marqué par une des conditions de travail dégradées et où nous rencontrons des collègues en souffrance quotidiennement, le peu de moyens consacrés à la médecine de prévention dans notre académie contribue à augmenter la souffrance au travail. La loi, et notamment l'article 24 du décret 82-453 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, font pourtant obligation au rectorat et au ministère de garantir à chaque agent cette médecine de prévention. Les collègues qui ont justement besoin d'aide sont confrontés à une multitude d'obstacles, malgré le travail important des personnels de la DSDEN 53 qui subissent eux aussi le manque de moyens.

Nous ne sommes qu'au début de l'année mais déjà de nombreuses remontées nous signalent des collègues non remplacés dans les écoles du département. Nous manquons de postes, nous manquons de remplaçants ! L'efficacité du service des remplacements, bien souvent, et à juste titre, mis en avant par le Directeur Académique est en cette rentrée à la peine et se retrouve dans l'incapacité d'assurer les remplacements de trop nombreux collègues, mettant parfois en insécurité l'ensemble des usagers et des acteurs de ces écoles. Encore une fois, c'est à nous, professeurs, acteurs du terrain de pallier les manques et de gérer tant bien que mal, dans l'improvisation constante, des situations de plus en plus préoccupantes. Le contexte actuel de crise sanitaire ajoute à ces situations difficiles une angoisse de plus en plus palpable dans les écoles.

Nous invitons tous les collègues confrontés à ce problème à faire remonter les situations en complétant le **formulaire** en ligne, et à envoyer à votre IEN (avec copie au syndicat) un **courrier** (modèle sur notre site).

**PAS DE REMPLACANT ?
Je signale**

"1 ENSEIGNANT
DEVANT CHAQUE CLASSE"



D'une manière plus générale, nous vous invitons à consulter notre note sur le non-remplacement que vous trouverez [en téléchargement ici](#). Vous y trouverez des informations importantes notamment quant à la communication à l'adresse des parents.

Si vous estimez que la répartition des élèves présente des risques, nuit à la sécurité et à vos conditions de travail, remplissez le [Registre Santé Sécurité au Travail \(explications en lien\)](#) en rédigeant une fiche RSST ([téléchargeable](#)) à nous renvoyer.



Inclusion scolaire

Mardi 29 novembre 2022

Les enseignants n'ont pas à porter la responsabilité d'une défaillance de l'Etat dans la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Le SNUDI-FO a toujours revendiqué une orientation et une compensation adaptées au handicap et/ou à la difficulté pour les élèves à besoins particuliers et la création de tous les postes et structures spécialisés à hauteur des besoins. Or l'inclusion scolaire, mise en place par la loi de 2005 et « rendue nécessaire » par la Loi de Refondation Peillon dégrade nos conditions de travail, ne tient pas compte des besoins particuliers des élèves en situation de handicap et remet en cause l'existence même des classes spécialisées et des structures spécialisées : RASED, CLIS-ULIS, IME, ITEP, SEGPA, EREA... Aujourd'hui le ministre Blanquer va plus loin dans cette logique, dans le cadre de la loi pour une école de la confiance avec l'instauration des PIAL, la restructuration des pôles ressources et l'instauration de nouveaux services de l'inclusion scolaire.

Pour tous, enseignants des classes, directions d'écoles, élèves, ATSEM, AESH... les inclusions scolaires systématiques, conduisent à parfois à l'insécurité et à des conditions de travail intenable aussi bien pour les personnels que pour les élèves ! L'absence de statut des AESH, les PIAL viennent dégrader encore nos conditions. Les PE doivent s'improviser, en plus de leur charge de classe, enseignant spécialisé, éducateur spécialisé, psy, assistant social... En maternelle, où il n'y a aucune classe ou structure spécialisée, on assiste à la multiplication des inclusions scolaires.

Le nombre de notifications MDA non respectées ne cesse de s'accroître et la situation se dégrade.

Avec la transformation du CAPA-SH en CAPPEI les enseignants spécialisés deviennent progressivement des référents pour aider à accueillir à moindre coût les élèves à besoins particuliers dans les classes ordinaires en dépit de leur handicap et du bon fonctionnement des classes et des écoles. L'enquête CHSCT initiée par FO met en exergue les conséquences de l'inclusion scolaire systématique, tant pour les conditions de travail que pour pour l'accueil des élèves ou pour la prise en compte des besoins de tous les élèves. **Là encore, l'État et l'Éducation nationale ne sont responsables de rien, l'École et ses enseignants sont responsables de tout !**

Connaître ses droits et trouver des moyens pour les défendre est nécessaire.
Venez en discuter, échanger et débattre à ce sujet et bien d'autres lors de ce stage syndical.

Au programme :

- Historique de la prise en charge du handicap en France
- Organisation de l'ASH et évolutions
- Inclusion scolaire contradictoire avec l'enseignement spécialisé ?
- Échanges sur les situations connues dans les établissements
- CHSCT et nouvelles instances en 2023
- L'action syndicale et les outils à disposition des collègues



Inscription avant le 29 octobre 2022

en ligne <http://snudifo-53.fr/stages>
ou par email (contact@snudifo-53.fr)



**Vendredi 25
novembre**

**Mardi 29
Novembre**

Conditions de travail,
santé et sécurité

Inclusion scolaire

**Inscriptions en ligne
sur notre site internet**

**Vous avez droit à 12 jours / an sur
temps de travail**

**ATTENTION AUX DELAIS
1 mois avant la date du stage**



Réunion
information
Syndicale



PROCHAINES RIS :

Jeudi 24 novembre 17h30 – Union Locale FO (Evron)

Mardi 22 novembre 17h30 – école Constance Lainé (Craon)

Lundi 21 novembre 17h30 – école élémentaire F.Vadis (Ernée)

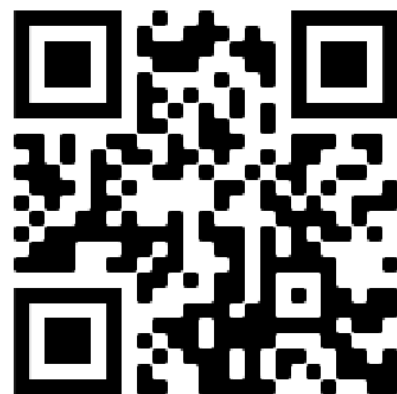
Mardi 15 novembre 17h00 – école Louise Michel (Mayenne)

Mardi 15 novembre 17h15 – école élémentaire chant d'oiseau Azé (Château-Gontier)

Mercredi 5 octobre 14h00 – Meeting FO Fonction Publique (Laval)

Vous pouvez déduire 9 heures de participation à des réunions d'information syndicale (RIS) des animations pédagogiques que vous choisirez, y compris s'il s'agit d'une formation en « constellation » ou « désignée » (décret 447 du 28/08/82 et circulaire n°2014-120 du 16.09.2014) :

Comme chaque année, le SNUDI-FO 53 organise à votre demande une réunion dans votre école. Sollicitez un [correspondant de secteur](#) ou envoyez un email au syndicat.



Professeurs des écoles publiques
de Mayenne

Groupe (Privé) - 289 membres

facebook

Rejoindre le groupe

Groupe Facebook FO privé - Réservé aux PE du 53 :

Echanger, s'informer, poser des questions, trouver des réponses...

"1 ENSEIGNANT
DEVANT CHAQUE CLASSE"



colm